

# Protection des sources d'eau pour votre Plan MSNA

Ce modèle vous aidera à vous assurer que votre plan MSNA comprend les mesures appropriées pour protéger les sources d'eau lorsque cela est requis par la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Un plan MSNA est désigné comme un acte prescrit en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*.

En vertu de la *Loi sur l'eau saine*, l'émetteur ou le préparateur d'un acte prescrit est responsable de sa conformité aux politiques d'un Plan de protection des sources et de la protection de l'eau potable. Les informations contenues dans ce document vous aideront à répondre à cette exigence.

Les activités agricoles d'un plan MSNA sujettes aux politiques de protection des sources d'eau (pour les menaces importantes à l'eau potable) sont :

- L'épandage de MSNA;
- La manutention et l'entreposage (permanent ou temporaire) de MSNA;
- L'épandage d'engrais commerciaux;
- L'épandage de MSA.

Utilisez le tableau de la page suivante pour indiquer les informations spécifiques au site d'une exploitation visée par une zone vulnérable et dont l'entreposage de MSNA, ou l'épandage de MSNA, de MSA ou d'engrais commerciaux pourrait constituer une menace importante pour l'eau potable. Inclure les mesures nécessaires pour assurer que ces menaces sont gérées.

Il n'y a pas de liste précise stipulant les mesures requises pour gérer les activités jugées menaçantes pour l'eau potable dans un plan MSNA. Cependant, certaines politiques locales pour la protection des sources peuvent spécifier un contenu et des mesures à inclure. Il est très important de consulter la politique de protection des sources applicable pour déterminer les mesures à inclure. Plusieurs questions peuvent aider à déterminer si une activité nécessite une gestion supplémentaire, notamment :

- Quelles sont les propriétés de la ou des parties du champ dans la zone vulnérable (ex. type de sol, profondeur jusqu'à la nappe phréatique, profondeur jusqu'à la roche-mère, présence d'affleurements rocheux, etc.)?
- Quelles sont les pratiques agricoles (ex. travail préalable du sol, épandage en surface ou injection/incorporation)?
- Les pratiques de gestion sont-elles adaptées au type de zone vulnérable (ex. systèmes d'eaux de surface par rapport aux systèmes d'eaux souterraines)?
- Existe-t-il des pratiques de gestion optimales pouvant être utilisées pour protéger l'eau potable?

Le [Cahier préparatoire de protection des sources d'eau en milieu agricole de l'OFEC](#) (en anglais seulement) est un excellent point de départ pour déterminer les mesures à suivre. Passez en revue les pages pertinentes à votre situation avant de finaliser le modèle. Les énoncés du cahier préparatoire peuvent être utilisés dans le modèle. Vous devez remplir et inclure le modèle de l'Annexe C du Cahier préparatoire de protection des sources d'eau de l'OFEC - Tableau d'évaluation de la ferme pour la PSE pour la menace identifiée dans le modèle (à partir de la page 106 pour les ZPTP ou 110 pour les ZPPE). Veuillez noter que si la norme ou la pratique ne respecte que les normes de niveau 1, des mesures supplémentaires devront être proposées et mises en œuvre. Pour les normes ou pratiques faisant référence à des critères de conception, il convient de prouver que l'entreposage respecte les critères référencés (ex. confirmation d'un ingénieur).

**Veillez inclure le modèle qui suit aux plans MSNA lorsque les menaces pour l'eau potable liées à l'entreposage de MSNA, ou à l'épandage de MSNA ou d'engrais commerciaux sont importantes. Si plusieurs fermes sont visées par la PSE, veuillez remplir un modèle pour chaque ferme.**

# Modèle de PSE pour votre Plan MSNA : Page 1

## Renseignements sur la propriété

Numéro de rôle : \_\_\_\_\_ Nom de l'exploitation agricole : \_\_\_\_\_

Office de protection de la source : \_\_\_\_\_ Numéro de la politique applicable : \_\_\_\_\_

## Renseignements au sujet de la protection des sources d'eau

### Zone vulnérable

- Zone de protection des têtes de puits (ZPTP)       Zone de protection des prises d'eau de surface (ZPPE)  
 Zone contributrice aux problèmes (ZCP) (E. coli, azote, phosphore)

La cote de vulnérabilité la plus élevée ou le plus gros problème de ZCP : \_\_\_\_\_

### Menaces

Veuillez cocher les **Activités de menace importance pour l'eau potable (MIEP)** qui s'appliquent, ou confirmer qu'il n'y en a pas actuellement.

Activité	Oui, est une MIEP	N'existe pas	Oui, mais pas une MIEP
Épandage de MSNA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreposage de MSNA (permanent ou temporaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Épandage d'engrais commerciaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Épandage de MSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Gestion de la menace

Étape 1 : Remplir le modèle de l'annexe C du Cahier préparatoire de protection des sources d'eau en milieu agricole (en anglais seulement) du OFEC.

Avant de faire cette section, reportez-vous aux politiques locales concernant la protection des sources, puis remplissez le [Modèle de l'Annexe C du Cahier préparatoire de protection des sources d'eau de l'OFEC - Tableau d'évaluation de la ferme pour la PSE](#) (début à la page 106 ou 110) pour les menaces concernées (l'entreposage et la manutention de MSNA ou l'épandage de MSNA ou d'engrais commerciaux). Remplir le modèle de l'annexe C– Tableau d'évaluation de la ferme pour chaque zone d'entreposage ou d'épandage de MSNA indiquée ci-dessus. Le Tableau d'évaluation de la ferme fait seulement référence aux MSNA de catégorie 1 – toutefois, utilisez aussi le tableau ci-dessous pour les MSNA de catégories 2 et 3.

### Étape 2 : Remplir le tableau

Pour toutes les pratiques identifiées comme étant **de niveau 1**, **vous devez** expliquer les mesures qui seront prises pour atténuer la menace pour l'eau potable dans le tableau ci-dessous.

Vous **devez inclure une preuve** avec la soumission dont les pratiques de niveau 2 ou 3 font référence à des critères spécifiques. Indiquez brièvement dans le tableau ci-dessous la preuve que vous avez incluse.

Si on compte plus d'un entreposage, indiquez les mesures de gestion pour chaque entreposage séparément.

Entreposage de MSNA (permanent ou temporaire) / Autres activités menaçantes	Interdictions/Mesures de gestion	Justification	Délai de mise en œuvre

**Veillez inclure une carte indiquant l'emplacement des champs visés par les zones vulnérables. Veillez aussi fournir les pages du cahier préparatoire de l'OFEC et tous les documents justificatifs.**